

Annexe : Grenelle de l'éducation (extraits)

<https://www.education.gouv.fr/grenelle-de-l-education-12-engagements-pour-renforcer-le-service-public-de-l-education-323387>

Engagement 1 - Mieux reconnaître financièrement l'engagement des personnels

Engagement 2 - Donner à chacun la possibilité de faire connaître ses compétences et ses souhaits

Engagement 3 - Permettre à chacun d'être l'acteur de son parcours professionnel

Engagement 4 - Personnaliser l'accompagnement des professeurs

Engagement 5 - Bénéficier de nouveaux avantages sociaux

Engagement 6 - Construire un lien direct entre les personnels et les services administratifs

Engagement 7 - Donner le pouvoir d'agir aux équipes éducatives de nos écoles grâce à une direction d'école consolidée

Engagement 8 - Donner plus d'autonomie aux équipes des collèges et lycées pour développer leurs projets

Engagement 9 - Partager avec tous les personnels les évolutions du pouvoir d'achat et du bien-être au travail

Engagement 10 - Gérer les ressources humaines au plus près des territoires : les feuilles de route RH de chaque académie

Engagement 11 - Assurer une continuité pédagogique efficace

Engagement 12 - Faciliter l'accès à une formation continue davantage diplômante

Engagement 4 - Personnaliser l'accompagnement des professeurs

Afin d'accompagner au mieux les professeurs, l'objectif prioritaire est de renforcer les équipes chargées du suivi rapproché des professeurs (rendez-vous de carrière et accompagnement) :

- en créant et développant les postes de professeurs en service partagé, c'est-à-dire déchargés de temps d'enseignement pour un temps dédié aux missions d'aide à l'inspection des enseignants (chargés de mission d'inspection du second degré CMI2D) : évaluation, accompagnement et formation
- en augmentant le nombre de conseillers pédagogiques de circonscription (CPC) dans le premier degré.

Pour les professeurs le gain sera de :

- bénéficier d'un meilleur accompagnement personnalisé, en dehors des rendez-vous de carrière y compris au-delà du troisième rendez-vous ;
- être en contact plus fréquent avec des chargés de mission d'inspection encore enseignants ;
- favoriser un travail entre pairs sur les questions de didactique ou de pédagogie.

Pour les CPC, le gain sera de :

- les impliquer davantage dans le pilotage pédagogique ;
- accroître leur connaissance globale du système éducatif et pour ceux qui le souhaitent, mieux se préparer à s'engager dans des fonctions d'encadrement.

Conjugué avec la mise en place du mentorat dans les premières années, ces fonctions mixtes enseignement/inspection conduiront à réduire le sentiment d'isolement et à renforcer le travail d'équipe.